

Direction de la pédagogie

Délégation académique à la formation

Téléphone : 0557573978
Télécopie : 0557573509

Courriel :
pedagogie-formation@ac-bordeaux.fr

5, Rue Joseph de Carayon-Latour
BP 935 33060 Bordeaux cedex

LE LIVRET PERSONNEL DE COMPETENCES AU PALIER 3

INSPECTION PEDAGOGIQUE REGIONALE ACADEMIE DE BORDEAUX

Le livret personnel de compétences (LPC): qu'est-ce que c'est ?

- Un outil national, qui reprend les différentes compétences du socle commun de connaissances et de compétences, défini par l'article 9 de la loi d'orientation pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005. Le socle fonde les objectifs des programmes et précise ce que nul n'est censé ignorer en fin de scolarité obligatoire pour poursuivre sa formation, construire son avenir personnel et professionnel et réussir sa vie en société. Son acquisition s'inscrit dans une continuité premier – second degré : palier 1 (CE1), palier 2 (CM2) et palier 3 (fin de la scolarité obligatoire). Le livret personnel est donc constitué des attestations de maîtrise des connaissances et compétences suivantes :
 - l'attestation des compétences du palier 1 renseignée en fin de CE1 ;
 - l'attestation des compétences du palier 2 renseignée en fin de CM2 ;
 - l'attestation de palier 3 qui correspond au niveau de maîtrise du socle commun attendu en fin de scolarité obligatoire.
- Un document qui doit être renseigné par les professeurs principaux, après concertation avec les équipes pédagogiques, lors d'un conseil de classe ou d'une réunion pédagogique organisée à cet effet. En classe de 3e, au plus tard lors du conseil de classe du troisième trimestre, le chef d'établissement valide ou non l'acquisition du socle commun.
- Un document qui certifiera l'acquisition du socle à la fin de la scolarité obligatoire, soit au palier 3 en fin de classe de troisième et qui sera nécessaire à l'obtention du DNB dès la session 2011. C'est aussi un outil pédagogique au service du suivi personnalisé des élèves.

Mais encore :

- Le socle est organisé en 7 grandes compétences repris dans le LPC. Chacun de ces 7 compétences est à valider sous une forme binaire (oui/non i.e. acquis/non acquis).
- A l'intérieur de ces compétences, un certain nombre d'entrées sont elles-mêmes organisées en « domaines ». Et chaque domaine est lui-même divisé en « items ».
- Attention ! . Pour attester la maîtrise d'une compétence, on évalue la maîtrise de chacun des items qui la composent, sans exiger de l'élève qu'il les maîtrise tous. Ainsi, une majorité d'items doit faire l'objet d'une évaluation positive pour que la compétence soit validée, en s'appuyant pour ceci sur des situations d'apprentissages et/ou d'évaluation mises en œuvre au moins dès la quatrième. Par ailleurs, c'est bien le profil global de chaque élève qui doit être dégagé. Plusieurs disciplines peuvent concourir à l'évaluation des items mais la certification de la maîtrise d'une compétence est réalisée de manière globale par l'équipe pédagogique, qui doit y apporter toute son attention, puisque la validation d'une compétence est une décision définitive : une compétence validée le reste.
- Vous reconnaîtrez aisément dans ces différents items des savoirs et des savoir-faire déjà présents dans vos programmes, mais aussi des pratiques et des situations (d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation) qui sont déjà les vôtres : ne craignez pas d'y ancrer votre travail.

Le LPC : à quoi ça sert ?

- À valider des compétences essentielles : le socle, institué par la loi d'orientation de 2005, définit les acquis indispensables pour un élève à la fin de la scolarité obligatoire, sans lesquels il risque de se retrouver exclu du monde complexe de demain, mais aussi de toute poursuite d'études. Le LPC et ses différentes attestations, s'inscrit donc dans cette logique d'inclusion. C'est bien la totalité d'une classe d'âge qui devrait pouvoir valider les compétences visées.
- À réguler et parfois à repenser vos pratiques en amont, par exemple en ayant à l'esprit les questions suivantes : Comment aider les élèves à acquérir les compétences visées ?
 - Comment évaluer progressivement cette acquisition ?
 - Qu'est-ce que je mets en place pour clarifier les savoirs et les savoir-faire qui paraissent mettre les élèves en difficulté ?
 - Quelles traces garder de cette progression et des items qu'elle vise ?
 - Etc...
- Il s'agit, en fait, d'utiliser la logique induite par le LPC pour mieux communiquer et conserver, de façon réellement explicite, la progression des acquis des élèves.
- Chacune des compétences, à l'exception peut-être de la compétence 7, semble naturellement ancrée dans des traditions disciplinaires ou de champs disciplinaires. Il est normal par conséquent que l'expertise de chacun soit reconnue ET utilisée. Il est vraisemblable que certaines acquisitions relèvent d'un apprentissage et d'une évaluation



essentiellement ou exclusivement disciplinaires.

- Attention cependant ! (exception faite de la compétence 2, langue vivante étrangère)
 - la notion de compétence suppose que soit dépassée cette logique disciplinaire. En effet, une compétence ne saurait être considérée comme acquise seulement parce qu'elle est mise en œuvre par un élève dans une situation répétitive liée au langage et aux pratiques d'une seule discipline.
 - Un travail construit et partagé par au moins deux disciplines paraît donc à la fois un principe utile et une possible garantie pour une conception plus large des compétences concernées. En effet, le regard porté par la discipline d'apprentissage initial (par exemple le français pour la maîtrise de la langue, ou les mathématiques pour les outils mathématiques) est toujours un regard de spécialiste. Il évacue par conséquent tout un champ de l'usage des compétences qui peut se trouver dans d'autres disciplines, susceptibles, elles, de porter sur ladite compétence un regard d'utilisateur.
 - Le recours aux ressources culturelles et documentaires du CDI et plus généralement aux méthodes de la recherche documentaire favorisera ces approches transversales et interdisciplinaires portées naturellement par les "écrits sociaux".

L'attestation de compétences : comment faire ?

- Cette année, dès la classe de quatrième, vous pouvez par exemple, et selon les différentes compétences de l'attestation : Décliner vos programmes en liste de connaissances et compétences de sorte à pouvoir, pour chaque évaluation que vous proposez, identifier plus clairement les acquisitions des élèves et en conserver la mémoire (pour l'enseignant comme pour l'élève) au moins pour l'année en cours.
- Repérer au plus vite les élèves qui risquent d'avoir beaucoup de peine à valider les compétences, et mettre en place, en cours ou en aide, des situations d'apprentissage qui facilitent et permettent cette acquisition. Ce repérage peut d'ores et déjà avoir lieu en amont de la classe de quatrième.
- ET/OU Choisir des entrées transversales, évaluables par au moins deux disciplines (ce choix pourra être débattu en réunion d'équipes pluridisciplinaires et faire l'objet de propositions en conseil pédagogique) de sorte à pouvoir travailler et évaluer l'item ainsi choisi dans des situations diversifiées :
 - Par exemple : l'item 2 du domaine « Dire » dans la compétence 1, peut être travaillé par le professeur de français bien sûr, mais aussi par le professeur d'histoire-géographie ou le professeur de sciences expérimentales.
 - L'item « reconnaître des situations de proportionnalité » (compétence 3) peut être travaillé et évaluée par le professeur de mathématiques, et le professeur de sciences physiques, et/ou le professeur d'EPS.
 - L'item « manifester curiosité, créativité, motivation, à travers des activités conduites ou reconnues par l'établissement » (compétence 7) peut être travaillé et évalué par plusieurs professeurs, de diverses disciplines, par le professeur documentaliste et par le CPE.
- ET/OU Identifier dans vos pratiques de classe et d'évaluation, toutes les situations qui mettent en jeu différentes entrées de chaque compétence de l'attestation.
- Dans cette logique, vous éviterez de :
 - Construire des évaluations « spéciales socle ». Une telle pratique compliquerait votre travail quotidien et risquerait de morceler inutilement les acquisitions des élèves.
 - Ramener la mesure des acquisitions (qu'il s'agisse ou non d'une note) à la notion de moyenne. EN EFFET : une compétence acquise à l'instant t, doit être validée comme telle et non « brouillée » par les traces des échecs ou des tâtonnements antérieurs.
- Nous vous accompagnerons dans les directions suivantes :
 - Vous trouverez très prochainement sur le site : http://formation.ac-bordeaux.fr/pedagogie/ress_pedago/index.html des documents qui explicitent le sens et qui clarifient le statut des différents items du LPC pour vous aider à les évaluer (connaissances, savoir-faire de base, savoir-faire complexes...)
 - Nous vous proposerons pendant l'année en cours des exemples de situations d'évaluations diversifiées (disciplinaires ou pluridisciplinaires). Ces propositions auront trois objectifs :
 - Vous aider dans la construction d'une banque de ressources. Vous pouvez d'ores et déjà consulter les banques d'exercices en ligne sur le site Eduscol et sur certains sites disciplinaires académiques ;
 - Vous aider à affiner vos propres situations d'évaluation ;
 - Vous permettre de « paramétrer » ces situations, c'est-à-dire d'identifier le niveau de maîtrise souhaité pour les connaissances et compétences considérées.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour répondre à toutes vos interrogations lors de nos visites. Vous pouvez également solliciter notre aide en nous contactant par courrier électronique à l'adresse suivante : ce.ipr@ac-bordeaux.fr

Les IA-IPR de l'Académie de Bordeaux